

Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et de
l'Assemblée

Nanterre, le

06 JUIN 2025

Arrêté n° 2025-DAJA-13

Le Président du Conseil départemental

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3 alinéa 4 ;
- Vu la délibération n° 2021-A du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président du Conseil départemental ;
- Vu l'arrêté n° 04-2025-697 en date du 11 avril 2025 portant organisation des services départementaux ;
- Vu l'arrêté n° 2021-DAJA-92a du 1^{er} juillet 2021 accordant délégation de signature à Monsieur Jérôme Dian, Directeur général des services ;

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 2025-DAJA-07 du 14 février 2025 accordant délégation de signature à certains agents de la Direction des affaires juridiques et de l'Assemblée est abrogé.

ARTICLE 2 : 2.1. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jérôme Dian, Directeur général des services, délégation est accordée à **Monsieur Nicolas Aurières**, Directeur des affaires juridiques et de l'Assemblée, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 90 000 € hors taxes.

2.2. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jérôme Dian, Directeur général des services, et de Monsieur Nicolas Aurières, Directeur des affaires juridiques et de l'Assemblée, délégation est accordée à **Madame Julie Béliard**, adjointe au Directeur et Cheffe du service des affaires juridiques, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;

Accusé de réception en préfecture
092-229200506-20250606-2025-DAJA-13-AI
Date de télétransmission : 12/06/2025
Date de réception préfecture : 12/06/2025



Nous contacter

Conseil départemental des Hauts-de-Seine
92731 Nanterre Cedex • Tél : 0 806 00 00 92

www.hauts-de-seine.fr

Nous rendre visite

57, rue des longues Raies - 92000 Nanterre

- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 90 000 € hors taxes.

ARTICLE 3 : Service des affaires juridiques

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas Aurières, Directeur des affaires juridiques et de l'Assemblée, et de Madame Julie Béliard, adjointe au Directeur et Cheffe du service des affaires juridiques, délégation est accordée aux **agents ci-après désignés** à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
 - arrêtés de nomination des personnels du Département ;
 - engagements supérieurs à 10 000 € hors taxes.
- **Madame Hélène Picot**, cheffe de l'unité solidarités et ressources ;
 - **Madame Sophie Lafontaine**, cheffe de l'unité culture et institutions ;
 - **Madame Ouïam Messadek**, cheffe de l'unité aménagement et construction.

ARTICLE 4 : Service de la séance

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas Aurières, Directeur des affaires juridiques et de l'Assemblée, et de Madame Julie Béliard, adjointe au Directeur et Cheffe du service des affaires juridiques, délégation de signature est accordée à **Monsieur Vivien Marangon**, Chef du service de la séance, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions à l'exclusion des documents suivants :

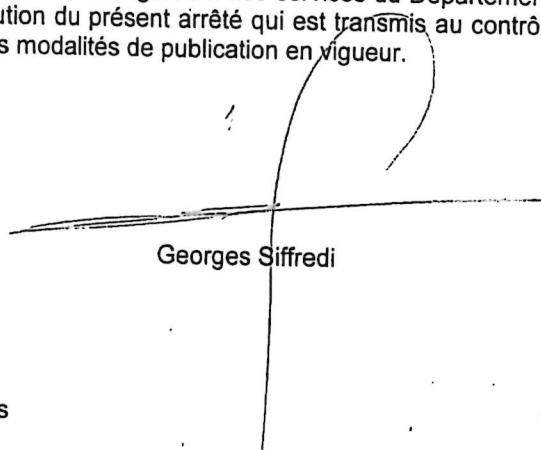
- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 40 000 € hors taxes.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur général des services du Département des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est transmis au contrôle de légalité et rendu exécutoire suivant les modalités de publication en vigueur.

Pour ampliation


Nicolas Aurières

Directeur des Affaires juridiques
et de l'Assemblée


Georges Siffredi

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4, Boulevard de l'Hautill, BP 30322, 95027 Cergy-Pontoise Cedex

Accusé de réception en préfecture 092-229200506-20250606-2025-DAJA-13-AI Date de télétransmission : 12/06/2025 Date de réception préfecture : 12/06/2025
